

LE COURTAGE D'ASSURANCES ET/OU DE RÉASSURANCES

 **4 000**
entreprises

 **46 300**
salariés

Le courtage d'assurances et/ou de réassurances est l'activité qui consiste à :

- fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance ;
- présenter, proposer ou aider à conclure ces contrats ;
- réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion ;
- contribuer à leur gestion et à leur exécution.

CONTACTS UTILES

Secrétariat CQP

01 48 74 07 48
secretariatcqp@planetecscsca.fr

Organismes de formation habilités

AF2A (France entière)

01 56 88 56 00 • www.af2a.com

Courtage For (La Réunion)

06 92 87 87 04 • courtagefor@gmail.com

Filéa (Strasbourg)

03 88 15 58 68 • www.filea-formation.com

GRETA (Lyon)

04 78 78 84 84 • sebastien.surles@ac-lyon.fr

IFPASS (France entière)

01 47 76 58 00 • www.ifpass.fr

Institut Inside (Guadeloupe)

06 90 50 90 37 • www.institutinside.com

Financement

Contactez



LE SYNDICAT DES COURTIER D'ASSURANCES



CERTIFICAT
DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

**DEVENIR
GESTIONNAIRE INCENDIE
ACCIDENT RISQUES DIVERS
(IARD) EN COURTAGE D'ASSURANCES**
OPTION PRODUCTION OU SINISTRE

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) CONÇU PAR LES PROFESSIONNELS POUR LES PROFESSIONNELS

Le CQP est créé et délivré par une branche professionnelle. Il atteste d'une qualification opérationnelle reconnue par toutes les entreprises de la branche.

LES ATOUTS

POUR LES SALARIÉS ET FUTURS SALARIÉS

- obtenir une qualification opérationnelle valable dans toutes les entreprises
- faire reconnaître ses compétences acquises en situation de travail
- développer de nouvelles compétences, grâce à un parcours de formation adapté

POUR LES ENTREPRISES

- renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise
- recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier-clé de l'entreprise
- fidéliser et motiver les salariés

POUR QUI ?

- Les jeunes diplômés
- Les salariés en activité dans une entreprise de la branche
- Les salariés en reconversion
- Les demandeurs d'emploi

LES PRÉ-REQUIS

Niveau Bac ou 2 années d'expérience professionnelle, tout domaine confondu (stage compris).

LE GESTIONNAIRE IARD

est l'interlocuteur privilégié du client.

Ses missions consistent à :

- conseiller et assister le client dans la gestion d'un sinistre en instruisant le dossier pour un règlement au mieux de ses intérêts et dans le respect du contrat ;
- réaliser, présenter et assurer le suivi des statistiques de sinistres ;
- assurer la bonne circulation de l'information en interne.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Le CQP **Gestionnaire IARD option production ou sinistre** d'assurances se compose de **5 blocs de compétences** obligatoires et de **2 blocs de compétences optionnels**, et d'un **stage en entreprise** d'une durée de 175 heures.

LES BLOCS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1 Exercer son rôle de courtier et assurer la coordination et l'intermédiation clients / organismes assureurs
- 2 Assurer le relais d'information et la coordination interne
- 3 Gérer la relation clientèle
- 4 Option Production (1^{er} bloc) ou option Sinistre (1^{er} bloc)
- 5 Option Production (2^e bloc) ou option Sinistre (2^e bloc)

2 BLOCS DE COMPÉTENCES OPTIONNELS PARMIS LES BLOCS SUIVANTS

- 1 Rédiger ou proposer une offre commerciale client
- 2 Gérer un portefeuille clients et contribuer au développement commercial
- 3 Produire ou mettre en œuvre les contrats d'assurances relevant de son champ d'activité
- 4 Assurer la gestion des contrats IARD
- 5 Réaliser le suivi et l'instruction des dossiers sinistres IARD
- 6 Effectuer le versement des prestations ou indemnités IARD

UN PARCOURS SUR-MESURE



Le parcours alterne périodes en organisme de formation et en entreprise